

Communiqué de presse du 13 février 2020



Logistique et transport routier

Charte Objectif CO₂ : 37 entreprises de la région Île-de-France s'engagent dans le programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE)

L'ADEME et la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) ont remis officiellement leurs chartes Objectifs CO₂ à 37 entreprises de transport routier implantées dans les 8 départements de la région Île-de-France. Ces entreprises s'engagent ainsi dans le nouveau programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement qui fédère l'ensemble des parties prenantes de la chaîne logistique autour d'un même objectif : l'accélération des transitions écologique et énergétique de ce secteur stratégique pour l'économie nationale et régionale.

Pour l'Etat, l'ADEME et les organisations professionnelles associées dans ce programme, il s'agit désormais d'impliquer le plus grand nombre d'opérateurs de transport dans le dispositif Objectif CO₂ (Chartes et Labels) qui permet d'accélérer la contribution des entreprises de transport routier à la transition énergétique. Ces engagements permettent une forte réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et la réalisation d'actions innovantes tant sur les plans organisationnel et technique que des pratiques professionnelles.

Alors que la France doit redoubler d'efforts pour tenir les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone, ces réalisations des entreprises de transport témoignent de l'engagement de toute une profession dans la transition énergétique. Les réalisations menées sur le terrain par ces entreprises sont autant d'exemples concrets, innovants et aux effets immédiats d'une action en faveur de la réduction de l'impact environnemental du transport routier. Ces efforts sont réalisés avec le soutien de l'ADEME, porteur du programme, des organisations professionnelles, porteurs associés du programme, et de l'Etat.

Les entreprises de transport routier qui inscrivent les transitions écologique et énergétique dans leur stratégie commerciale développent un avantage compétitif discriminant en direction de clients désormais exigeants en matière environnementale.

Un programme qui accélère la transition écologique du secteur



Lancé en 2008, le dispositif Objectif CO₂ est destiné aux grossistes, entreprises de transport de marchandises et de voyageurs. Il s'appuie sur une charte d'engagement volontaire et accompagne à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur 3 ans.

En signant la charte Objectif CO₂, 19 entreprises s'engagent pour la première fois et 18 renouvellent leur engagement sur la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions.

Conscientes de leur responsabilité sociétale et environnementale, ces entreprises engagées démontrent que le transport routier prend activement part à la transition écologique.



Les 19 nouveaux signataires

Transport routier de marchandises 2018

- ✓ LTM
- ✓ Relais Colis

Transport routier de voyageurs 2018

- ✓ Les Cars Moreau
- ✓ Transdev Interval
- ✓ Transdev St Fargeau Ponthierry
- ✓ Transdev Vaux le Pénil

Transport routier de marchandises 2019

- ✓ Tank You
- ✓ Atlant Services
- ✓ ATPS
- ✓ Derichebourg Environnement

Transport routier de voyageurs 2019

- ✓ Groupe MyMobility
- ✓ PNA Aériel
- ✓ Transdev Val d'Europe Airport
- ✓ Transdev Vulaines sur Seine
- ✓ Transdev Bière Bus Mobilités
- ✓ Transdev CEAT
- ✓ Transdev SETRA
- ✓ Transdev STRAV
- ✓ Viabus

Les 18 renouvellements d'engagement

Transport routier de marchandises 2018

- ✓ Corvisier
- ✓ Organidem
- ✓ E.b.trans
- ✓ Jurquet
- ✓ Marc Schubel
- ✓ Speed Distribution

Transport routier de voyageurs 2018

- ✓ SAVAC
- ✓ Transdev Lieusaint

Transport routier de marchandises 2019

- ✓ Chronopost International
- ✓ DGS Transports
- ✓ JEP
- ✓ Translyne
- ✓ Groupe Chaumaltrans (MFCTR / DEBS)
- ✓ Ourry
- ✓ UTE
- ✓ TDL

Transport routier de voyageurs 2019

- ✓ Stivo
- ✓ Transdev TVO

L'Etat et des opérateurs accompagnent un objectif commun : réduire les émissions de CO₂

Des plans d'actions personnalisés visent à permettre aux entreprises d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effets de serre qu'elles se sont fixées et qui vont, dans le cas présent, de -2 % à -90 %. Le nombre d'actions retenues par entreprise va de 4 à 12. La formation à l'éco-conduite, l'amélioration du suivi des consommations et le bridage de la vitesse figurent parmi les actions les plus fréquemment sélectionnées.

Pour les aider, **ces entreprises volontaires bénéficient gratuitement d'outils de mesure, d'une méthodologie éprouvée et d'un accompagnement technique personnalisé par un chargé de mission régional Eco CO₂**. La DRIEA et l'ADEME s'assurent de la mise en œuvre de la Charte et pilotent au quotidien la démarche.

Pour cette première année en Île-de-France, 120 entreprises ont été sensibilisées aux enjeux environnementaux et près de 200 entreprises du transport routier ont bénéficié de l'accompagnement technique personnalisé.

Depuis le lancement du dispositif, plus de 1600 entreprises engagées (1300 pour le transport de marchandises et 300 pour le transport de voyageurs) ont déjà permis d'éviter l'émission de plus de 15 millions de tonnes de CO₂.



À propos du Programme « Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique »

Annoncé en mars 2019, le programme accompagne l'ensemble des entreprises dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et logistique. Il s'appuie sur des dispositifs spécifiques destinés aux chargeurs, aux commissionnaires de transport, aux grossistes et aux transporteurs de marchandises et de voyageurs.

Le programme est porté par L'ADEME et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère chargé des Transports. Il est financé par Total Marketing France dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Eco CO2, éco-entreprise innovante de l'économie sociale et solidaire, assure, au nom de l'ADEME, la coordination, l'animation et l'accompagnement technique du programme.

www.eve-transport-logistique.fr

À propos du dispositif Objectif CO₂ – www.objectifCO2.fr

Lancé en 2008, le dispositif Objectif CO₂ est destiné aux grossistes, entreprises de transport de marchandises et de voyageurs. Il s'appuie sur une charte d'engagement volontaire et accompagne les entreprises sur la réduction de leur GES sur 3 ans. Un label de performance mis en place en 2016 permet de valoriser un haut niveau de performance énergétique et environnementale pour les transporteurs de marchandises. Il sera étendu dans les prochains mois au transport de voyageurs.

À propos de l'ADEME – www.ademe.fr - @ademe

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

À propos de la DRIEA – www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

La Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) relève de deux ministères, le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Elle conduit la mise en œuvre des politiques de l'État en matière de transports, d'aménagement durable, d'habitat et d'urbanisme, sous l'autorité du préfet d'Île-de-France, préfet de Paris et des préfets de départements.

S'appuyant sur une transversalité des approches, la DRIEA accompagne les acteurs locaux sur des enjeux forts tels que l'aménagement des territoires, la modernisation et la sécurité des transports, la promotion de l'innovation, et la transition énergétique. Par ailleurs, elle assure des missions de contrôle, anime des politiques de sécurité routière et coordonne l'action de prévention des risques et des menaces.

À propos d'Eco CO₂ – www.ecoco2.com

Eco CO₂ est une éco-entreprise innovante de l'Économie Sociale et Solidaire. Créée en 2009, sa mission est d'accompagner les citoyens et les organisations sur la réduction durable de leur impact environnemental. Eco CO₂ déploie des programmes de sensibilisation sur les économies d'énergie et la mobilité durable, conçoit des outils de mesure et réalise des études comportementales. Elle agit en tant que maître d'ouvrage ou accompagne des maîtres d'ouvrage dans le déploiement de programmes d'envergure. Son domaine d'expertise est la gestion de programmes générateurs de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) dont elle est le leader national.

